

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996 nommant le Premier Ministre ;

VU Le Décret D/96/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996 portant nomination des
Membres du Gouvernement.VU Le Décret D/98/111/PRG/SGG du 26 Août 1996 portant attributions des
Membres du Gouvernement.

Le Conseil des Ministres entendu en sa session du 15 Octobre 1996.

-- ///) E C R E T E --

ARTICLE 1ER/.- Il est crée en République de Guinée un Comité National
consultatif D'Habitat II.

ARTICLE 2/.- Les attributions et la structure du Comité National, des Comités
Régionaux, Préfectoraux et Communaux Consutatifs d'Habitat II sont fixées par
Arrêté du Ministre chargé de l'Habitat.

ARTICLE 3/.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République.

CONAKRY, LE 5 DECEMBRE 1996

- GENERAL LANSANA CONTE -